



Stratégies Méditerranéennes et Nationales de Développement Durable

Efficacité Energétique et Energie Renouvelable Italie - Résumé de l'étude nationale

Mme Carmen Glorioso, M. Mario Lionetti et M. Francesco Presicce, Italian
Ministry for the Environment Land and Sea

Plan Bleu

Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis

Mars 2007

Avertissement

Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du PAM/Plan Bleu ou des pays Méditerranéens ayant participé aux activités de suivi du chapitre « énergie » de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD), ni des institutions ayant contribué quant au statut juridique des pays, territoires, régions ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Disclaimer

The designations employed and the related data presentation in this report do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of MAP/Plan Bleu or of countries having taken part in the follow-up of the Mediterranean Strategy for Sustainable Development (MSSD) "energy" chapter or the cooperating institutions concerning the legal status of any country, territory, region or city, or of its authorities, or of the delineation of its frontiers or boundaries

Les priorités énergétiques en Italie sont strictement liées aux problèmes principaux qui sont de sécuriser la distribution d'énergie, de réduire les gaz à effet de serre (GES) et les émissions polluantes et d'assurer la compétitivité du secteur de l'énergie. A cette fin, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique représentent les outils-clé capables de faire face en même temps à tous les sujets mentionnés ci-dessus.

Dans ce domaine, les objectifs principaux sont les 6,5 % de réduction des GES par rapport aux niveaux de 1990 conformément au Protocole de Kyoto et l'objectif national indicatif de 22% d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables dans la consommation d'électricité brute en 2010 sous la directive 2001/77/EC de l'UE.

La fourniture d'énergie primaire augmentera dans les prochaines années, mais les politiques adoptées pour promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique mèneront à une décroissance constante lente de l'intensité énergétique. Dans tous les cas, l'Italie restera dépendante des sources d'énergie fossiles dans un futur proche et par conséquent, dépendante de ressources extérieures (presque 91 % de gaz naturel et 93 % du pétrole devront être importés en 2020).

L'énergie renouvelable continuera d'augmenter dans le temps, surtout dans le secteur de l'électricité. En 2005, la production brute d'électricité provenant d'énergies renouvelables (presque 50 TWh) représente 16,4% de la production totale brute, 14,1% de la consommation brute domestique (352,8 TWh) et 15,1% de la demande totale en électricité (consommation nette + pertes des réseaux = 330,4 TWh)

L'outil principal d'aide aux énergies renouvelables restera le mécanisme basé sur le marché du "Certificat Vert". En parallèle, les tarifs de rachat pour le photovoltaïque et la récente législation sur l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction contribueront à accélérer l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique.

Un autre mécanisme basé sur le marché, les "Certificats Blancs", est également utilisé pour aider l'efficacité énergétique et les mesures d'économie d'énergie pour réduire la consommation finale. Le but est de réaliser, d'ici la fin du quinquennat 2005 – 2009, une économie d'énergie totale de 2,9 millions de tep (tonnes équivalent pétrole).

En termes de priorités politiques, le secteur de la construction est considéré comme un secteur pertinent dans lequel il est crucial d'intervenir pour réduire la consommation d'énergie et les émissions qui y sont liées. Parmi plusieurs standards, conditions et modalités pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, la législation récente (Décret Législatif du 20 Décembre 2006, N°311) prévoit aussi que dans tous les nouveaux bâtiments, ou en cas de restauration d'usines thermiques existantes, au moins 50 % de l'énergie annuelle nécessaire à la production d'eau chaude sanitaire devrait être fournie en utilisant des sources d'énergie renouvelables. Cette limite est réduite à 20 % pour les bâtiments situés dans les centres historiques.

Pour les nouveaux bâtiments, ou en cas de restauration, on prévoit l'obligation d'installer du photovoltaïque pour la production électrique dont la capacité reste à définir par décret ministériel. De plus, pour les nouveaux bâtiments, ou en cas de restauration, il est obligatoire de prévoir le cadre de tous les travaux liés à la connexion au réseau de chauffage local, s'il est situé dans le voisinage.

L'économie d'énergie et l'énergie renouvelable sont aussi encouragés par des mesures administratives et fiscales spécifiques, généralement introduites chaque année par la Loi de Finance, comme :

- déduction des impôts d'un certain % du coût total des interventions consacrées à l'augmentation de l'efficacité ou aux installations d'équipements en énergie renouvelable.
- Réduction d'impôt (comme la TVA) pour les équipements et les systèmes de technologie propre;
- Réduction, rationalisation des procédures administratives et du coût.

Les incitations par subvention sont aussi possibles, mais l'adoption de mécanismes basés sur le marché au niveau national les laissent disponibles surtout pour les mesures régionales et locales.

Pour aider les mesures en faveur de la réduction des émissions des GES en provenance des sources d'énergie, un Fond de Rotation de 200 M€ par an de 2007 à 2009 a été créé. Il aidera à financer un certain nombre d'actions prioritaires telles que des "usines haute performance utilisant la micro cogénération pour la production d'électricité et de chaleur" et d'autres interventions (incluant des projets pilotes) utilisant des énergies renouvelables.

L'Italie est également très active dans la promotion de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique au niveau international par la mise en oeuvre de projets et de programmes de coopération. Parmi les activités multilatérales, il convient de mentionner spécialement sa participation dans le domaine des énergies renouvelables : en 2002, l'Italie a lancé l'Initiative de Type II "Programme d'Energie Renouvelable en Méditerranée" (MEDREP) visant à promouvoir les énergies renouvelables dans la région méditerranéenne et en 2006 le partenariat international sur la Bioénergie (GBEP) qui vise à promouvoir une utilisation durable de la biomasse et des biocarburants.

De plus, l'Italie met en oeuvre une importante coopération bilatérale sur l'énergie durable avec la Chine, les pays des Balkans et les USA, surtout destinée à la recherche et au développement de technologies et d'applications énergétiques propres et innovantes.

Quant à la Région Méditerranéenne, l'Italie est aussi engagée dans une coopération de voisinage croissante pour améliorer les infrastructures énergétiques régionales, telles que les interconnexions électriques Nord – Sud, qui sont cruciales pour améliorer la sécurité du système électrique.

Quant à la sensibilisation aux énergies propres, le Ministère Italien de l'Environnement Terrestre et Maritime est associé à la Commission Européenne pour la mise en oeuvre de la Campagne Europe Energie Durable (EED) en Italie. Le but en est de sensibiliser l'opinion et promouvoir la production d'énergie durable et son utilisation chez les particuliers, dans les organisations, les entreprises privées et les administrations, les agences professionnelles et énergétiques, les associations industrielles et les ONG dans toute l'Europe.